

## Extrait du Registre des délibérations

### Conseil Municipal du 22/12/2023 à 18 h 00

#### Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

#### Absents ayant donné procuration :

Madame Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Orianne HUMMEL donne procuration à Monsieur Robert ENGEL, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER

## **Rapport d'activité intermédiaire 2023 du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs**

### **N° DCM\_146\_2023**

Domaine : Délibération  
Sous-domaine : Environnement et Cadre de Vie  
Service instructeur : Environnement  
Rapporteur : Monsieur Denis BARTHEL

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le Président du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs est tenu de transmettre chaque année pour information du Conseil Municipal, le rapport retraçant l'activité du syndicat. Le Conseil a ainsi pris acte du rapport d'activité 2021 du SIVU forestier le 26 octobre dernier. Les représentants de la commune devant par ailleurs rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité du syndicat, un rapport intermédiaire pour l'année 2023 est présenté ci-après.

#### **I/ Rappels**

Créé par arrêté préfectoral du 07/05/2002, le SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs a pour objectif d'assurer la mise en œuvre en régie des programmes de coupes et de travaux de ses 23 communes membres.

Pour ce faire, il est chargé de la gestion du personnel forestier et est administré par un bureau et un comité syndical.

#### **II/ Faits marquants de l'année 2023**

Faisant suite à la décision de Monsieur Jean-Claude SPIELMANN de se retirer de la présidence du SIVU en juin 2023, des élections ont été organisées : Monsieur Denis BARTHEL a été élu pour assurer cette fonction.

Du fait du départ à la retraite de la secrétaire du SIVU le 1<sup>er</sup> juin, un recrutement a été organisé au printemps : le poste a été pourvu dès le 4 avril afin d'assurer un tuilage.

Actuellement, le SIVU compte 12 bûcherons dont :

- 1 jeune bûcheron confirmé recruté dans un premier temps en CDD de 3 mois et donnant entière satisfaction, d'où une évolution de son contrat en CDI en cette fin d'année 2023,
- 3 apprentis, confirmant ainsi le rôle important joué par le SIVU

dans la formation des jeunes se destinant aux métiers de la forêt :

- deux contrats d'apprentissage en alternance signés avec le lycée de Sainte Marie-aux-Mines qui offre des formations spécialisées dans les travaux forestiers et de bûcheronnage (période 2023-2025),
- un contrat de stage en alternance signé par le biais du GRETA pour la période allant du 11 septembre 2023 au 13 juin 2024.

Deux bûcherons sont actuellement en arrêt de travail prolongé pour raisons de santé.

Un autre bûcheron a quitté le SIVU en 2023 afin de créer sa propre société de sylviculture.

Le SIVU connaît globalement un net rajeunissement de ses effectifs.

La situation des ouvriers en fin de carrière a néanmoins été soulevée : la formation d'une équipe dédiée à des travaux moins éprouvants et moins dangereux (maintenance du parcellaire, engrillagement, amélioration sylvicole) est à l'étude.

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité intermédiaire 2023 du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**après présentation du rapport à la commission Aménagement et Cadre de Vie réunie le 12 décembre 2023**

**VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

**PREND ACTE** du rapport d'activité intermédiaire 2023 du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs.

### **Le Conseil Municipal prend acte**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le



ID : 067-216704627-20231227-DCM\_146\_2023-DE

Le Maire

Marcel BAUER

Stéphane ROMY